

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

17 DÉCEMBRE 2025

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipal à 17 h 00 mercredi le 17^e jour du mois de décembre 2025. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, James Dufour et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

2025-12-37

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2025-12-38

- 1. PAVILLON D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR
DU LAC NAIRNE – RECOMMANDATION DE
PAIEMENT À CONSTRUCTION PHILEX POUR LA
PÉRIODE DU 2 JUILLET AU 31 AOÛT 2025
(DÉCOMPTE No 2) AU MONTANT DE 76 168,57 \$
avant taxes**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en appel d'offres publiques (15030-00030) pour la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne et qu'au terme de l'exercice le contrat a été octroyé à Construction Philex au montant de 248 000 \$ conformément à la résolution 2025-03-24;

ATTENDU QUE Monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme RSA/RCHITECTES et chargé de projet visant la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne soumet à ce Conseil les recommandations de paiement (décompte no 2) pour les travaux effectués par Construction Philex au montant de 76 168,57 \$ avant taxes pour la période se terminant le 31 août 2025 ;

ATTENDU QUE ces travaux de construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne sont admissibles aux aides financières obtenues au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 et au Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie (PSPS) tous deux accordées par la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'au Programme de mise en valeur de vie intégrée d'Hydro-Québec selon les sommes disponibles en vertu des protocoles respectifs;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se

rapportant distinctement aux protocoles respectifs et selon les sommes disponibles et la contribution de la Municipalité en vertu de ces protocoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Yann Daigle, architecte de la firme RSA/RCHITECTES au montant de 76 168,57 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés ;

QUE le Conseil autorise à ce que les redditions de compte relativement à la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne présentent distinctement les montants des travaux se rapportant aux différentes aides financières accordées en vertu des protocoles selon les sommes disponibles;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents.

2025-12-39

2. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 17 h 01.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 17 décembre 2025, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.